

## **GARANTIE DE COURS**

### **VISANT LES ACTIONS DE PATRIMOINE ET COMMERCE**

**(anciennement dénommée BILLON)**

### **INITIEE PAR DUVAL PARTICIPATIONS**

#### **PATRIMOINE ET COMMERCE**

Société anonyme au capital de 4 310 848,65 euros  
7-9 rue Nationale à Boulogne-Billancourt (92100)  
395 062 540 RCS Nanterre

#### **Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Patrimoine et Commerce**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Patrimoine et Commerce S.A. (anciennement dénommée Billon S.A.) a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 3 février 2009, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction 2006-07 du 26 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Patrimoine et Commerce S.A..

Le présent document complète la note d'information conjointe de Patrimoine et Commerce visée par l'AMF le 3 février 2009 sous le numéro 09-025, après qu'elle a déclaré conforme la garantie de cours déposée par DUVAL PARTICIPATIONS visant les titres de PATRIMOINE ET COMMERCE (anciennement dénommée BILLON) (la « **Garantie de Cours** »).

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais sur simple demande auprès de Patrimoine et Commerce, 7-9 rue Nationale à Boulogne-Billancourt (92100). Il est également disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## SOMMAIRE

Pages

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>1 PERSONNES RESPONSABLES</b> .....	<b>4</b>
1.1 NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	4
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	4
<b>2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b> .....	<b>4</b>
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES .....	4
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	4
2.3 DUREE DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	4
<b>3 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES DE LA SOCIETE</b> .....	<b>5</b>
<b>4 INFORMATIONS CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION DE LA SOCIETE</b> .....	<b>6</b>
4.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE .....	6
4.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE.....	6
4.3 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	6
4.4 PROJET DE RECAPITALISATION ET DE TRANSFORMATION DE PATRIMOINE ET COMMERCE EN SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS	6
<b>5 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	<b>8</b>
<b>6 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE</b> .....	<b>9</b>
6.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	9
6.2 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES .....	9
6.3 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	9
<b>7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET DISPOSITIONS STATUTAIRES</b>	<b>10</b>
7.1 CAPITAL SOCIAL .....	10
7.2 ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS.....	10
7.3 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS .....	10
7.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL .....	10
7.5 OPTIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE ET TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL.....	10
7.6 DISPOSITIONS STATUTAIRES .....	10
7.6.1 <i>Objet social</i> .....	10
7.6.2 <i>Modification du capital et des droits attachés aux actions</i> .....	11
7.6.3 <i>Exercice social</i> .....	11
7.6.4 <i>Assemblées générales et droits de vote</i> .....	12
<b>8 CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>12</b>
<b>9 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	<b>12</b>

## PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du titre III du livre II et plus particulièrement de l'article 235-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), DUVAL PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 123, rue du Château, 92100 Boulogne Billancourt, et dont le numéro unique d'identification est 508 104 387 RCS Nanterre (« **DUVAL PARTICIPATIONS** » ou « **l'Initiateur** ») offre aux actionnaires de la société Patrimoine et Commerce (dont l'ancienne dénomination est Billon), société anonyme au capital de 4 310 848,65 euros, dont le siège social est 7-9, rue Nationale 92100 Boulogne-Billancourt, dont le numéro d'identification est 395 062 540 RCS Nanterre (« **Patrimoine et Commerce** » ou la « **Société** »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE Euronext sous le code ISIN FR0000062689 (compartiment C), d'acquérir la totalité de leurs actions Patrimoine et Commerce au prix unitaire de 0,36 euro dans les conditions décrites ci-après (la « **Garantie de Cours** »).

Le présent document de présentation de Patrimoine et Commerce est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF. Ci-après sont présentées les caractéristiques essentielles résumées de la Société, au regard notamment des événements récents intervenus au sein de cette dernière :

- Par jugement en date du 28 avril 2005, le Tribunal de commerce de Lyon a prononcé le redressement judiciaire de la Société ainsi que de sa filiale, Billon Frères & Cie qu'elle détient à 100% et des trois sous-filiales détenues à 100 % par cette dernière. Cette filiale, ainsi que les trois sous-filiales, ont fait l'objet d'un plan de cession par jugements du Tribunal de commerce de Lyon en date du 13 avril 2006.

En ce qui concerne la Société, le Tribunal de commerce de Lyon a adopté, par un jugement en date du 24 octobre 2006, le plan de continuation présenté par F2 Consulting puis, le 23 avril 2007, la sortie de la procédure de redressement judiciaire.

- Depuis sa prise de contrôle par F2 Consulting le 17 janvier 2007, la Société a examiné différentes opportunités de développement, mais n'a pas été en mesure d'y donner suite. Outre ces études, la société Patrimoine et Commerce a principalement eu pour activité depuis le 24 octobre 2006, date d'adoption du plan de continuation, la gestion de sa trésorerie sans risque, le suivi de ses participations notamment dans le cadre des procédures collectives évoquées ci-dessus ainsi que sa propre procédure collective. Par accord du 15 septembre 2008, F2 Consulting a finalement décidé de céder ses actions de la Société à Duval Participations.
- Le 26 septembre 2008, l'Initiateur a ainsi acquis 942 333 actions de la Société représentant 66,67% du capital et des droits de vote de la Société, au prix de 0,3538 euro par action. L'Initiateur a également repris les avances en compte courant d'associé effectuées par F2 Consulting et qui s'élevaient à 1 653 000 euros. La cession de créance est intervenue le 26 septembre 2008, contre paiement de 1 500 000 euros et engagement de payer 153 000 euros supplémentaires en cas de récupération par la Société d'un crédit de TVA le 25 septembre 2010 au plus tard.

A la date des présentes, les fonds propres de la Société s'élèvent à -1,5 million d'euros, son endettement net à 1,5 million d'euros et ses déficits fiscaux à 10,3 millions d'euros. L'utilisation effective à l'avenir de ces déficits fiscaux, et par suite l'économie potentielle d'impôt sur les sociétés en résultant, demeurent incertaines car n'étant pas seulement conditionnées au maintien de l'activité de la société tête de groupe mais surtout lié au succès des opérations envisagées décrites dans la présente note. Aux termes de la présente Garantie de Cours la Société à 100% est valorisée à 0,5

millions d'euros, soit une prime de 2 millions d'euros par rapport à l'actif net. La Société n'a pas de passif autre que celui figurant dans ses comptes au 30 juin 2008 et celui découlant de ses activités depuis lors, principalement au titre des études et de la préparation des opérations décrites dans la note d'information conjointe. Elle n'a pas connaissance de passif éventuel lié aux activités exercées sous l'enseigne Billon.

## **1 PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations concernant la Société**

Eric Duval, Président-directeur général de Patrimoine et Commerce (anciennement dénommée Billon).

### **1.2 Attestation de la personne responsable des informations concernant la Société**

*« J'atteste que le présent document comporte l'ensemble des informations relatives à Patrimoine et Commerce requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 de l'Autorité du marché financiers dans le cadre de la garantie de cours initiée par DUVAL PARTICIPATIONS et visant les actions de la société Patrimoine et Commerce.*

*J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans ce document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Eric Duval  
Président-Directeur Général

## **2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2.1 Commissaires aux comptes titulaires**

- Grand Thornton  
42, avenue Georges Pompidou 69 442 Lyon Cédex 03 – France  
Représentée par Monsieur Laurent Bouby
- A4 Partner  
64 rue Ampère, 75017 Paris  
Représentée par Monsieur Olivier Marion

### **2.2 Commissaires aux comptes suppléants**

- Monsieur Jean Marie Vilmint  
42, avenue Georges Pompidou 69 442 Lyon Cédex 03 - France
- Madame Caroline Soubils, domiciliée  
64 rue Ampère, 75017 Paris

### **2.3 Durée des mandats des commissaires aux comptes**

Grand Thornton et Monsieur Jean Marie Vilmint ont été nommés, respectivement, en qualité de commissaires aux comptes titulaire et suppléant par décision de l'assemblée générale du 21 mars 2007. Leur mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui staturera sur les comptes de

l'exercice clos le 30 juin 2012. Toutefois, Monsieur Jean-Marie Vilmint a informé la société de sa cessation d'activité au 31 décembre 2008 et donc de sa démission de son mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société à compter de cette même date. Il sera donc proposé à la plus prochaine assemblée générale de la société de procéder à la nomination de son remplaçant.

A4 Partner et Madame Caroline Soubils ont été nommés, respectivement, en qualité de commissaires aux comptes titulaire et suppléant par décision de l'assemblée générale du 22 décembre 2008. Leur mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui staturera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

### **3 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES DE LA SOCIETE**

- Patrimoine et Commerce (anciennement dénommée Billon) est une société anonyme à conseil d'administration au capital de 4 310 848,65 euros, dont le siège social est situé 7/9 rue Nationale, 92100 Boulogne Billancourt, dont le numéro d'immatriculation est 395 062 540 RCS Nanterre (la « **Société** »).

Elle a été constituée sous la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance en mai 1994. La durée de la société est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

- Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000062689 (compartiment C).
- Par jugement en date du 28 avril 2005, le Tribunal de commerce de Lyon a prononcé le redressement judiciaire de la Société ainsi que de sa filiale, Billon Frères & Cie et des trois filiales de Billon Frères & Cie, Alberti Teintures, Tricotages de Jujurieux et Tricotages de Lyon.

La période d'observation de la Société a été prorogée et la poursuite d'activité autorisée par jugements des 27 octobre 2005, 27 avril 2006 et 26 septembre 2006. Le Tribunal de commerce de Lyon a adopté, par un jugement en date du 24 octobre 2006, le plan de continuation présenté par la société F2 Consulting. Enfin, suite à l'apurement de son passif, la Société est sortie de la procédure de redressement judiciaire, selon l'ordonnance du président du Tribunal de commerce de Lyon en date du 23 avril 2007.

Parallèlement, par jugements en date du 13 juin 2006, Billon Frères & Cie et ses trois filiales ont fait l'objet d'un plan de cession et sont maintenant en cours de liquidation

- Après avoir acquis le 17 janvier 2007 la majorité des actions de la Société au prix de 0,13 euro par action et procédé au règlement de l'intégralité de son passif, F2 Consulting a initié une offre publique d'achat simplifiée au prix de 0,13 euro par action (décision de conformité du 6 mars 2007, visa de l'AMF n° 07-070 en date du 6 mars 2007). F2 Consulting détenait ainsi, avant cession à l'Initiateur, 942 333 actions représentant 66,67% du capital et des droits de vote de la Société.
- Depuis sa prise de contrôle par F2 Consulting, la Société a examiné différentes opportunités de développement, mais n'a pas été en mesure d'y donner suite. Outre ces études, la société Patrimoine et Commerce a principalement eu pour activité depuis le 24 octobre 2006, date d'adoption du plan de continuation, la gestion de sa trésorerie sans risque, le suivi de ses participations notamment dans le cadre des procédures collectives évoquées ci-dessus ainsi que l'apurement de sa propre procédure collective.

- En juin 2007, Patrimoine et Commerce a procédé à la création d'une filiale à 100%, la SARL Billon Développement, ayant pour objet principal l'assistance à Patrimoine et Commerce dans ses opérations de développement. Billon développement n'a eu qu'une activité très réduite depuis sa création.
- DUVAL PARTICIPATIONS a décidé de se porter acquéreur des actions de la Société et s'est rapprochée de la société F2 Consulting. Par un contrat en date du 26 septembre 2008, DUVAL PARTICIPATIONS a acquis auprès de F2 Consulting 942 333 actions de la Société, soit 66,67% du capital et des droits de vote.
- A la date de dépôt du présent document, la Société ne détient aucun actif immobilier.
- A la date de dépôt du présent document, la Société ne compte aucun salarié.

## **4 INFORMATIONS CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION DE LA SOCIETE**

### **4.1 Composition du conseil d'administration de la Société**

A la date de dépôt du présent document, le conseil d'administration est composé de quatre membres : Monsieur Eric Duval, Monsieur Dominique Jouaillec, Mademoiselle Pauline Duval et Mademoiselle Lydia Le Clair.

Figure en Annexe 1 aux présentes la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces administrateurs.

### **4.2 Fonctionnement du conseil d'administration de la Société**

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

### **4.3 Rémunérations et avantages des membres du conseil d'administration**

Aucun administrateur de la Société n'a perçu de rémunération ou d'avantages de toute nature versés, durant l'exercice clos le 30 juin 2008 par la Société ou par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la Société.

### **4.4 Projet de recapitalisation et de transformation de Patrimoine et Commerce en société en commandite par actions**

Il est prévu de procéder aux opérations suivantes au cours du premier semestre 2009 :

- Patrimoine et Commerce sera transformée en société en commandite par actions dont l'associé commandité sera Duval Gestion, société détenue à 100% par Monsieur Eric

Duval. Duval Gestion et M. Eric Duval seront les deux gérants de Patrimoine et Commerce devenue société en commandite par actions. Cette forme juridique permettra à terme l'accroissement du flottant tout en assurant une continuité dans la gestion de la Société.

Le projet de statuts de société en commandite par actions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Patrimoine et Commerce s'inspirera des stipulations statutaires adoptées par les sociétés de même forme actuellement présentes sur le marché de Paris, et réservera des pouvoirs importants aux associés commandités dans l'orientation et la stratégie de la société. Ainsi, sous réserve de l'approbation des statuts, sous la forme de société en commandite par actions, par les actionnaires de Patrimoine et Commerce :

- Les gérants seraient investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs reconnus par la loi et les statuts aux actionnaires et membres du conseil de surveillance. Ils seraient désignés, en cours d'existence de la société par décision unanime des seuls commandités, tout gérant pourrait être révoqué dans les conditions prévues par la loi et par décision unanime des commandités.
- La rémunération annuelle des gérants serait composée d'une partie fixe, d'un montant initial de €.100.000, et d'une partie variable déterminée sur la base d'un pourcentage calculé sur i) la progression de l'EBITDA consolidé du groupe formé par Patrimoine et Commerce et ses participations, ii) la valeur des investissements réalisés, iii) la valeur des désinvestissements / cessions réalisées.
- Patrimoine et Commerce serait dotée d'un conseil de surveillance composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, désignés par les actionnaires. Au-delà des pouvoirs reconnus par la loi, l'avis du conseil de surveillance serait sollicité sur les décisions importantes. Il déciderait des propositions d'affectation des bénéfices et des modalités de paiement du dividende.
- Les commandités auraient droit à un dividende préciputaire équivalent à 1,75%, sur le dividende annuel mis en distribution et à 10% du produit net après règlement du passif en cas de liquidation de la société.
- Afin de permettre à Patrimoine et Commerce d'opter, dès que les conditions légalement requises seront réunies, pour le régime SIIC, un certain nombre d'aménagements supplémentaires des statuts seront soumis ultérieurement à l'approbation des actionnaires.

Par courrier du 22 décembre 2008 complété par courrier du 29 janvier 2009, Patrimoine et Commerce a demandé à l'AMF de constater qu'il n'y aura pas lieu à la mise en œuvre de l'offre publique de retrait visée aux articles 236-5 et 236-6 du règlement général en raison de l'existence de la présente Garantie de Cours qui permet aux actionnaires de céder leurs actions au même prix que l'ancien actionnaire de contrôle, F2 Consulting.

- Les capitaux propres de Patrimoine et Commerce étant actuellement négatifs, sa transformation en société en commandite par actions nécessitera au préalable la reconstitution des capitaux propres. Sous réserve de l'accord préalable des organes sociaux compétents de la Société, la reconstitution des capitaux propres prendra la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de l'ordre de 1,7 à 1,9 millions d'euros par émission d'actions au prix de 3,05 euros par action

(soit la valeur nominale de l'action), suivie d'une réduction de capital par réduction de la valeur nominale de d'action à 0,10 euro. Aucune autre opération ne devrait avoir d'impact sur la valorisation de la Société avant sa transformation en société en commandite par actions;

- Duval Investissements & Participations (« **DIP** »), société indirectement contrôlée par Monsieur Eric Duval, apportera à Patrimoine et Commerce une trentaine de sociétés propriétaires d'actifs et de droits immobiliers dont la valeur vénale brute totale à la date des présentes est estimée à plus de 200 millions d'euros. Sous réserve de l'approbation de ces apports par les organes sociaux, D.I.P. est appelée à l'issue de cette opération à devenir l'actionnaire majoritaire de Patrimoine et Commerce de concert avec Duval Participations. Une dizaine d'autres personnes physiques ou morales participeront à ces apports afin que Patrimoine et Commerce détienne l'intégralité du capital des sociétés apportées. Ces personnes seront appelées à détenir approximativement 10% du capital de Patrimoine et Commerce. Figure en annexe 1 l'organigramme simplifié du futur groupe.
- Ces opérations nécessiteront la réunion d'une assemblée générale extraordinaire au cours du premier semestre 2009, qui sera également appelée à intégrer dans l'objet social de la société l'activité de société d'investissement immobilier.

Enfin, dès que les conditions de marché le permettront en 2009, Patrimoine et Commerce procédera à une opération d'élargissement de son flottant par l'intermédiaire d'une ou plusieurs augmentations de capital et/ou d'éventuelles cessions qui auront pour conséquence de réduire la participation de l'Initiateur (agissant seul et de concert) en dessous de 60% du capital et des droits de vote de la société.

Ces opérations sont destinées à apporter à Patrimoine et Commerce les ressources nécessaires pour assurer son développement et lui permettre d'opter dès que possible en 2009 pour le régime fiscal de société d'investissement immobilier cotée tel que prévu à l'article 208 C du CGI (le « **Régime SIIC** »).

Le patrimoine immobilier de Patrimoine et Commerce sera en très grande majorité constitué d'actifs immobiliers commerciaux, et le solde d'actifs immobiliers d'entreprises loués auprès de grandes signatures.

Dans le cadre de l'adoption du Régime SIIC, un certain nombre d'aménagements supplémentaires des statuts seront effectués, et notamment la mise en place d'un dispositif permettant d'éviter que la charge du prélèvement qui serait rendu exigible du fait d'un actionnaire particulier ne soit supportée par la communauté des associés. Depuis le 1er juillet 2007 en effet, les distributions effectuées par une société soumise au Régime SIIC sont susceptibles de donner lieu à un prélèvement de 20%, acquitté par la société distributrice, lorsqu'elles bénéficient à des actionnaires autres que des personnes physiques détenant directement ou indirectement au moins 10% du capital de la SIIC et qui ne sont pas soumis, au titre de ces distributions, à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent (article 208 C II ter du code général des impôts). Le dispositif qui serait ajouté aux statuts de la Société prévoirait ainsi, en cas d'exigibilité du prélèvement, que le ou les actionnaires à l'origine du prélèvement de 20% seraient débiteurs envers la Société du montant dudit prélèvement, et que la Société pourrait opérer une compensation entre la créance indemnitaire ainsi détenue sur le ou les actionnaires en cause et les sommes devant être mises en paiement à leur profit.

## **5 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

A la date du dépôt du présent document, le capital de la Société est réparti de la manière suivante :



Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
DUVAL PARTICIPATIONS	942 333	66,67%	942 333	66,67%
Public	471 060	33,33%	471 075	33,33%
<b>Total</b>	<b>1 413 393</b>	<b>100%</b>	<b>1 413 408*</b>	<b>100%</b>

\*15 actions bénéficient d'un droit de vote double.

## **6 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

### **6.1 Informations financières historiques**

Les comptes sociaux de la Société au 30 juin 2008, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 7 novembre 2008 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires le 22 décembre 2008 figurent en Annexe 2. Figure en Annexe 3 le rapport général des commissaires aux comptes sur ces comptes.

Le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne figure en Annexe 4 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent en Annexe 5.

Comme indiqué en note 1.4 de l'annexe aux comptes sociaux de Billon, il n'a pas été établi de comptes consolidés notamment en raison de l'absence d'activité de ses anciennes principales filiales suite à aux plans de cession du 13 juin 2006.

Le solde des déficits fiscaux reportables au 30 juin 2008 du groupe fiscal intégré dont la Société est tête s'établit à 10 254 310 euros. Le groupe fiscal intégré formé par la Société ne dispose d'aucune moins-value à long terme reportable à la clôture de l'exercice au 30 juin 2008. L'utilisation effective à l'avenir de ces déficits fiscaux, et par suite l'économie potentielle d'impôt sur les sociétés en résultant, demeurent incertaines car n'étant pas seulement conditionnées au maintien de l'activité de la société tête de groupe mais surtout lié au succès des opérations envisagées décrites dans la présente note.

### **6.2 Politique de distribution des dividendes**

Compte tenu de la situation financière de la Société et de son groupe, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

### **6.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Néant, en dehors des liquidations à finaliser des sociétés Billon Frères & Cie, Alberti Teintures, Tricotages de Jujurieux et Tricotages de Lyon consécutivement aux plans de cession dont elles ont fait l'objet suivant jugements du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 13 juin 2006.

## **7        INFORMATIONS        COMPLEMENTAIRES        CONCERNANT        LE        CAPITAL SOCIAL ET DISPOSITIONS STATUTAIRES**

### **7.1        Capital social**

Le capital social de la Société s'élève à 4 310 848,65 euros divisé en 1 413 393 actions de 3,05 euros chacune, entièrement libérées.

Comme indiqué ci-dessus, les capitaux propres de Patrimoine et Commerce étant actuellement négatifs, sa transformation en société en commandite par actions nécessitera au préalable la reconstitution des capitaux propres. Sous réserve de l'accord préalable des organes sociaux compétents de la Société, la reconstitution des capitaux propres prendra la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de l'ordre de 1,7 à 1,9 millions d'euros par émission d'actions au prix de 3,05 euros par action (soit la valeur nominale de l'action), suivie d'une réduction de capital par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,10 euro. Aucune autre opération ne devrait avoir d'impact sur la valorisation de la Société avant sa transformation en société en commandite par actions. Ces opérations interviendront après la Garantie de Cours.

### **7.2        Acquisition par la Société de ses propres actions**

A la date de dépôt du présent document, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

### **7.3        Capital autorisé mais non émis**

L'assemblée générale mixte du 21 mars 2007 a délégué au conseil d'administration, en application des dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-2 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société par souscription, ou de toute autre manière, et notamment par voie d'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, ou prime d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation, ne pourrait pas excéder un montant de quatre millions huit cent mille euros. Cette délégation est valable pour une durée de 2 ans à compter de l'assemblée générale.

Aucune délégation de compétence autorisant le conseil d'administration à augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ou au profit de personnes dénommées n'est en cours.

### **7.4        Autres titres donnant accès au capital**

Néant.

### **7.5        Options sur le capital de la Société et titres non représentatifs du capital**

Néant.

### **7.6        Dispositions statutaires**

#### **7.6.1        Objet social**

Aux termes de l'article 2 des statuts actuels de la Société, la Société a pour objet :

- « la détention des actions et toutes autres valeurs mobilières émises par la société BILLON FRERES et Cie, ses filiales et sous-filiales, la gestion et l'administration de ces participations,
- la détention et la prise de participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires, dans toute société, groupement ou entité juridique ainsi que la gestion et l'administration de ces participations,
- la fourniture de services et de conseils au profit des filiales et sous-filiales ainsi que toutes opérations de trésorerie entre les sociétés du même groupe,
- et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires. »

Il sera proposé à une prochaine assemblée générale extraordinaire de modifier l'objet social comme suit :

*La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire de filiales et participations :*

- *la prise de participation et la détention dans toutes sociétés, personnes morales et entités dont l'objet principal ou l'activité principale est l'exploitation d'un actif ou d'un patrimoine immobilier ainsi que l'animation, le conseil, la gestion et l'assistance de telles personnes, sociétés et entités,*
- *l'acquisition de tous terrains, droits immobiliers ou immeubles, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire ou l'annexe desdits biens et droits immobiliers, l'échange ou l'aliénation par vente, apport ou autrement de biens et droits immobiliers acquis ou construits,*
- *l'exploitation et la mise en valeur par voie de location et prise à bail de biens et droits immobiliers, ainsi que la gestion d'immeubles, l'expertise immobilière, la réhabilitation, la rénovation, l'entretien et la maintenance de biens immobiliers, le cas échéant la promotion immobilière,*
- *toutes autres activités connexes ou liées se rattachant aux activités ci-dessus, le tout directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés,*

*et, plus généralement, toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter la réalisation ou de nature à favoriser son extension ou son développement, en ce compris la possibilité d'arbitrer ses actifs, notamment par voie de vente. »*

#### **7.6.2 Modification du capital et des droits attachés aux actions**

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise au droit commun, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

#### **7.6.3 Exercice social**

L'exercice social de la Société commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

#### **7.6.4 Assemblées générales et droits de vote**

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires et, le cas échéant, les assemblées spéciales, sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Dans toutes les assemblées générales, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions libérées des versements exigibles, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Les statuts de la Société prévoient que tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription à son nom depuis au moins 2 ans jouit du droit de vote double prévu par la loi.

### **8 CONTRATS IMPORTANTS**

Non applicable.

### **9 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les comptes sociaux, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, sur support papier, au siège social de la Société.

Patrimoine et Commerce a par ailleurs l'intention de créer son site Internet sur lequel seront notamment accessibles l'ensemble des informations réglementées au sens du règlement général de l'AMF.

## Annexe 1

### Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs de la Société

A JOUR AU 31 DECEMBRE 2008

#### Liste des mandats de Monsieur Eric Duval - Président Directeur Général de PATRIMOINE & COMMERCE

AMENAGEMENT DE LA SAURAIE	SARL	439 052 952	NANTERRE	Gérant
BAIE DE SOMME	SARL	419 538 830	NANTERRE	Gérant
CASTELYS	SARL	449 990 605	NANTERRE	Gérant
CFA ILE DE FRANCE	SAS	498 507 763	NANTERRE	Président
CINEMA FONTAINE ALIZES	SARL	505 338 48	NANTERRE	Gérant
CIXIS	SARL	440 141 620	NANTERRE	Gérant
FINANCIERE DUVAL	SAS	401 922 497	NANTERRE	Président
HOLDING GOLF	SAS	495 295 446	NANTERRE	Président
HPA	SAS	480 081 397	PARIS	Président
IMMINVEST	SARL	418 652 665	NANTERRE	Gérant
ISTRES ALIZES	SARL	452 742 141	NANTERRE	Gérant
MDB PROMOTION	SARL	391 904 695	NANTERRE	Gérant
MIREPINS	SARL	409 178 779	NANTERRE	Gérant
MOBAT	SARL	397 650 722	NANTERRE	Gérant
MOBAT CONTRACTANT GENERAL	SARL	431 365 634	NANTERRE	Gérant
NHP	SARL	491 116 042	NANTERRE	Gérant
NOPEA	SARL	441 409 901	NANTERRE	Gérant
OCEANPEAK	SARL	478 194 087	AIX	Gérant
ODALYS	SAS	443 301 718	AIX	Président
ODALYS CITY	SARL	491 118 378	NANTERRE	Gérant
PORTE SUD ALIZES	SCCV	449 570 340	NANTERRE	Gérant
ROND POINT	SCCV	423 837 632	NANTERRE	Gérant
RT PROMOTION	SARL	447 614 975	NANTERRE	Gérant
SAN MARTINU	SARL	494 600 935	NANTERRE	Gérant

SARL DE LA GRANGE	SARL	493 807 119	NANTERRE	Gérant
SARL DE MALEMORT	SARL	499 548 501	NANTERRE	Gérant
SNC PROMOTION ET TOURISME	SNC	501 208 002	NANTERRE	Gérant
SOCIETE DE REALISATION DES PARCS TERTIAIRES DU GRAND NOBLE	SCCV	432 145 902	NANTERRE	Gérant
VELODROME	SCCV	430 489 161	NANTERRE	Gérant
XIMMO	SARL	442 597 621	NANTERRE	Gérant
FINED	SAS	451 326 557	NANTERRE	Président
HOLDING TOURISME	SAS	434 940 656	NANTERRE	Président
ODALYS GROUPE	SAS	484 276 126	NANTERRE	Président
CFA CARAIBE	SARL	493 977 433	NANTERRE	Gérant
ZI	SARL	399 352 715	NANTERRE	Gérant
AIXINVEST LOUBASSANE	SNC	488 499 781	NANTERRE	Gérant
ALIZES BTP SERVICES	SARL	447 682 261	NANTERRE	Gérant
ALIZES INVEST	SARL	451 374 508	NANTERRE	Gérant
ALIZES PROMOTION	SARL	453 435 653	NANTERRE	Gérant
ARGELES INVEST	SCI	498 845 510	NANTERRE	Gérant
AUXILIAIRE DES ALIZES	SARL	452 937 659	NANTERRE	Gérant
AVIGNINVEST	SCI	447 487 588	NANTERRE	Gérant
AXIMUR	SARL	434 833 190	NANTERRE	Gérant
BASSE TERRE INVEST	SCI	501 209 282	NANTERRE	Gérant
BENODET INVEST	SCI	501 277 594	NANTERRE	Gérant
BOAT DEVELOPPEMENT	SARL	492 394 283	NANTERRE	Gérant
BONNET INVEST	SCI	485 191 951	NANTERRE	Gérant
BONNEUILINVEST	SCI	434 810 255	NANTERRE	Gérant
CAP'INVEST	SARL	444 291 181	NANTERRE	Gérant
CARCASSONNE INVEST	SCI	502 283 047	NANTERRE	Gérant
CAUTERETS INVEST	SCI	500 691 423	NANTERRE	Gérant
CHERBOURG INVEST	SAS	452 819 014	NANTERRE	Président
CONFORINVEST GUADELOUPE	SCI	479 626 319	NANTERRE	Gérant
CONFORINVEST MARTINIQUE	SCI	482 668 290	NANTERRE	Gérant
CONTINENTAL INVESTISSEMENT	SARL	440 854 594	NANTERRE	Gérant

DINVEST	SARL	441 953 735	NANTERRE	Gérant
DOTH INVEST	SCI	452 813 314	NANTERRE	Gérant
DRESSAGE HORSE NORMANDY TRADING	SARL	483 806 485	NANTERRE	Gérant
EJ2M	SARL	484 022 819	NANTERRE	Gérant
EURL PARADIS 2	SARL	423 453 521	NANTERRE	Gérant
EVIAN INVEST	SCI	498 845 544	NANTERRE	Gérant
FDF	SARL	435 158 373	NANTERRE	Gérant
FEDENT	SARL	493 211 668	NANTERRE	Gérant
FIDINVEST	SARL	441 552 007	NANTERRE	Gérant
FINED 2	SARL	492 902 101	NANTERRE	Gérant
FISE - FINANCIERE IMMOBILIERE DU SUD EST	SARL	449 398 007	NANTERRE	Gérant
FLERS INVEST	SCI	490 826 153	NANTERRE	Gérant
FONCIERE CERES	SARL	487 596 793	NANTERRE	Gérant
FREJUS INVEST	SCI	501 279 863	NANTERRE	Gérant
GOLFE JUAN INVEST	SCI	501 274 732	NANTERRE	Gérant
GOULAINE INVEST	SCI	495 191 918	NANTERRE	Gérant
GUYINVEST	SCI	411 571 011	NANTERRE	Gérant
HDP A	SARL	453 069 379	NANTERRE	Gérant
HOLDING JEROMIERE	SARL	487 440 141	NANTERRE	Gérant
HOURTIN INVEST	SCI	499 373 561	NANTERRE	Gérant
IMFINED	SARL	444 523 567	NANTERRE	Gérant
IMFINED 2	SARL	500 992 730	NANTERRE	Gérant
INVESTISSEMENTS DU SUD EST - ISE	SARL	448 663 815	NANTERRE	Gérant
ISTRES INVEST I	SCI	452 989 676	NANTERRE	Gérant
ISTRES INVEST III	SCI	484 197 371	NANTERRE	Gérant
JEM DEVELOPPEMENT	SARL	488 671 652	NANTERRE	Gérant
KADRAN	SARL	420 827 040	NANTERRE	Gérant
LA BRUFFIERE INVEST	SCI	498 083 435	NANTERRE	Gérant
LE CORBIER INVEST	SCI	501 277 503	NANTERRE	Gérant
LE PUY INVEST	SCI	501 358 758	NANTERRE	Gérant
LINVEST	SARL	445 061 468	NANTERRE	Gérant

MAGENTA INVEST	SCI	435 108 782	NANTERRE	Gérant
MARSEILLE LE ROVE INVEST	SCI	499 376 457	NANTERRE	Gérant
MERIGNAC INVEST 2	SCI	494 406 085	NANTERRE	Gérant
MONTFERMEIL INVEST	SCI	434 810 735	NANTERRE	Gérant
NOGENT INVEST	SCI	434 808 150	NANTERRE	Gérant
NOZAY INVEST	SCI	499 449 361	NANTERRE	Gérant
OPTIM ENERGIE	SARL	443 767 017	NANTERRE	Gérant
OSNYDEV	SCI	421 363 706	NANTERRE	Gérant
PARIGNE INVEST	SCI	487 759 524	NANTERRE	Gérant
PARKINVEST CREIL	SCI	492 442 272	NANTERRE	Gérant
PARKINVEST MONTPARNASSE	SCI	488 551 136	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET COMMERCE	SARL	428 156 210	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET COMMERCE 2	SARL	501 464 770	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET ENTREPRISES	SARL	501 464 705	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET PARKINGS	SARL	501 464 804	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET PARTENARIATS PUBLICS	SARL	501 489 223	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET SANTE	SARL	484 065 586	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET SANTE RE	SARL	487 599 102	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET TOURISME	SARL	445 013 881	NANTERRE	Gérant
PERRINON INVEST	SAS	484 904 156	NANTERRE	Président
PERRINON INVEST BUREAUX	SCI	501 447 890	NANTERRE	Gérant
POITIERS INVEST BUREAUX	SCI	442 889 408	NANTERRE	Gérant
POITIERS INVEST COMMERCES 2	SCI	501 358 261	NANTERRE	Gérant
PONT-DU-CHÂTEAU INVEST	SCI	492 578 505	NANTERRE	Gérant
POULX INVEST	SCI	491 006 300	NANTERRE	Gérant
PRA LOUP INVEST	SCI	453 900 060	NANTERRE	Gérant
SABLE INVEST	SCI	502 283 237	NANTERRE	Gérant
SAINT AUGUSTINVEST	SCI	491 430 575	NANTERRE	Gérant
SAINT CIERS INVEST	SCI	491 430 781	NANTERRE	Gérant
SAINT GERMAINVEST	SCI	417 958 279	NANTERRE	Gérant
SAINT-JAMES INVEST	SCI	502 257 330	NANTERRE	Gérant



SAINT JOUAN INVEST	SCI	421 941 006	NANTERRE	Gérant
SAINT-PIERRE INVEST	SCI	500 570 908	NANTERRE	Gérant
SAINT SAVEST	SCI	491 485 371	NANTERRE	Gérant
SALAVAS INVEST	SCI	501 274 815	NANTERRE	Gérant
SCCV HAMEAU D'ACAJOU	SCCV	477 912 729	NANTERRE	Gérant
SCI EYSINES INVEST	SCI	491 036 943	NANTERRE	Gérant
SCI LE RELAIS	SCI	337 879 548	NANTERRE	Gérant
SCI PICARDIE	SCI	395 082 472	NANTERRE	Gérant
SCI ROANNE INVEST	SCI	490 984 176	NANTERRE	Gérant
SCI WAMBRECHIES INVEST	SCI	493 466 056	NANTERRE	Gérant
SIPRE - SOCIETE IMMOBILIERE DE PARTICIPATIONS REGIONALES	SARL	434 451 696	NANTERRE	Gérant
SPIM - SOCIETE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES	SARL	411 571 342	NANTERRE	Gérant
TOURINVEST	SCI	434 808 630	NANTERRE	Gérant
VALMEINIER INVEST 2	SCI	501 278 402	NANTERRE	Gérant
VIENNE JAZZ INVEST	SCI	501 333 843	NANTERRE	Gérant
VIERZON INVEST	SCI	499 427 367	NANTERRE	Gérant
VITROLINVEST	SCI	437 734 858	NANTERRE	Gérant
VACANCES BLEUES HOLDING	SA	423 729 706	MARSEILLE	Membre du CDS
NCI	SA	423 921 436	ROUEN	RP Fined
TOCQUEVILLE FINANCE HOLDING	SA	497 673 723	PARIS	Administrateur
TOCQUEVILLE FINANCE	SA	381 652 072	PARIS	Administrateur
YXIME	SA	394 369 193	NANTERRE	Président

**Liste des mandats de Dominique Jouaillec -  
Administrateur et Directeur Général Délégué de PATRIMOINE & COMMERCE**

YXIME	SA	394 369 193	NANTERRE	Administrateur
EXPERTISES DIAGNOSTICS ET MESURES - EDM	SARL	418 159 968	NANTERRE	Gérant

**Liste des mandats de Lydia le Clair - Administrateur de PATRIMOINE & COMMERCE**

---

---

<b>RESIDENCE RETRAITE SEOLANES</b>	SA	<b>312 869 373</b>	<b>MARSEILLE</b>	<b>Administrateur</b>
<b>VACANCES BLEUES HOLDING</b>	SA	<b>423 729 706</b>	<b>MARSEILLE</b>	<b>Membre du CDS</b>
<b>SINEQUANONE</b>	SARL	<b>480 107 226</b>	<b>RENNES</b>	<b>Gérant</b>
<b>MANAGEMENT ET GESTION</b>	SARL	<b>417 890 241</b>	<b>NANTERRE</b>	<b>Gérant</b>

**Liste des mandats de Pauline Duval - Administrateur de PATRIMOINE & COMMERCE**

---

---

<b>néant</b>
--------------

A la date des présentes, les sociétés énumérées ci-dessus n'ont pas de contrat et/ou de relations commerciales avec Patrimoine et Commerce.

## Annexe 2

### Comptes annuels de Patrimoine et Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008

#### I. — Bilan au 30 juin 2008.

(En euros).

Actif	Brut	Amort. Dépr.	30/06/08	30/06/07
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations	17 245 669	17 244 669	1 000	1 000
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total (I)	17 245 669	17 244 669	1 000	1 000
Actif circulant				
Stocks				
Matières premières approvision.				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes				
Créances				
Clients comptes rattachés	11 391	9 525	1 866	1 866

Autres créances	325 642	173 007	152 635	170 255
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	64		64	12 480
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance				
Total (II)	337 098	182 532	154 566	184 603
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
Total général (I à V)	17 582 768	17 427 201	155 566	185 603

Passif	30/06/08	30/06/07
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	4 310 848	4 310 848
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 193 968	7 193 968
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	431 084	431 084
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	39 314	39 314
Report à nouveau	- 13 412 102	- 12 727 943
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 61 093	-684 159
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total (I)	-1 497 981	-1 436 887
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total (II)		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124	47
Emprunts et dettes financières divers	1 653 423	1 223 770
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		398 287
Dettes fiscales et sociales		386
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		

Autres dettes		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Total (IV)	1 653 547	1 622 491
Ecart de conversion passif (V)		
Total général (I à V)	155 566	185 603

**II. — Compte de résultat.**  
(En euros).

	30/06/08			30/06/07
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises				
Production vendue de biens				
Prod. vend. de services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /amortis. & Provision transfert de charges				86 800
Autres produits (1)			25	2
Total produits d'exploitation (2)			25	86 802
Achats marchandises				
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes (3)			78 081	668 550
Impôt, taxes et versements assimilés				520
Salaires & traitements				-2 313
Charges sociales				2 353
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Autres charges				67 263
Total charges d'exploitation (4)			78 082	736 374
Résultat d'exploitation			- 78 056	- 649 572
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières & créances (5)				
Autres intérêts & produits assimilés (5)			90	358
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges			15	245 152
Différences positives de change				

Produits nets sur cessions de v.m.p.		6 744
Total des produits financiers	105	252 255
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts & charges assimilés (6)	20 665	80 010
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de v.m.p.		245 152
Total des charges financières	20 665	325 162
Résultat financier	- 20 560	- 72 907
Résultat courant avant impôts	- 98 617	- 722 479
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 539	14 346
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		24 352
Total produits exceptionnels (7)	37 539	38 698
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		378
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total charges exceptionnelles (7)	15	378
Résultat exceptionnel	37 523	38 319
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	37 669	377 755
Total des charges	98 763	1 061 915
Bénéfice ou perte (Total des produits – Total des charges)	- 61 093	- 684 159
(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(3) Crédit bail mobilier		
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6 bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges		
(10) Cotisations pers. expl.   (Primes et cot.)		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGUL AVOIR CLGO		4 350
REGUL AVOIR CABT FERY		33 009
REGUL CH A PAYER TP		180
ANNUL TITRES SIV	15	
Total	15	37 539
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	

	Charges antérieures	Produits antérieurs

### III. — Annexe aux comptes sociaux au 30 juin 2008.

#### Identification de l'entreprise.

Désignation de l'entreprise : SA BILLON.

Annexe au bilan avant répartition de la situation du 30/06/08, dont le total est de 155 566 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de 61 093 €.

La période a une durée de 12 mois, du 01/07/07 au 30/06/08.

Ces comptes ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

#### I. — Règles et méthodes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La mise en œuvre des nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06 sur les actifs applicables à compter du 1er janvier 2005 ne s'applique pas sur les comptes de l'exercice compte tenu de l'inexistence d'immobilisations hormis les titres de participation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

I.1 - Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les titres de Billon Frères et Cie ont été intégralement dépréciés en considération du plan de cession de cette société décidé le 13 avril 2006 par le Tribunal de Commerce de Lyon.

Ces titres de participation sont maintenus au bilan tant que la clôture de la liquidation n'est pas prononcée.

#### I.2- Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### I.3- Faits marquants.

- Redressement judiciaire.

A l'issue de la bonne exécution du plan de continuation du 24 octobre 2006 (ordonnance du Tribunal de Commerce du 23 avril 2007), la société Billon SA est sortie de la procédure de redressement judiciaire dans laquelle elle était entrée le 27 avril 2005.

- Non établissement des comptes consolidés du Groupe Billon

Une des deux filiales directes de Billon SA, Billon Frères & Cie, a fait l'objet d'un plan de cession en date du 13 avril 2006, à la suite d'une procédure de redressement judiciaire débutée le 27 avril 2005.

De même, les trois uniques filiales de Billon Frères : Alberti Teintures, Tricotages de Lyon et Tricotages de Jujurieux, ont fait l'objet d'un plan de cession en date du 13 avril 2006, à la suite de procédures de redressement judiciaire débutées le 27 avril 2005.

Les plans de cession de ces 4 sociétés

- Ont entraîné la cession de la totalité de leurs actifs corporels et incorporels et donc l'arrêt de toute activité,
- Impliquent leur prochaine dissolution, conformément à l'article 1844-7 alinéa 7 du code civil,
- Ne rendent plus obligatoire la préparation de comptes annuels.

Dans ces conditions, Billon SA ne publie plus de comptes consolidés depuis l'exercice clos au 30 juin 2006.

#### I.4- Autres informations.

- Intégration fiscale

L'exercice social 2007 - 2008 est le douzième exercice d'intégration fiscale.

La convention d'intégration a été renouvelée automatiquement en juillet 2006 pour 5 ans.



Les sociétés concernées sont :

- SA Billon,
- SARL Billon Développement
- SASU Billon Frères & Cie,
- SASU Alberti Teintures,
- SASU Tricotages de Lyon,
- SASU Tricotages de Jujurieux,

Toutefois, compte tenu du non établissement des comptes annuels au 30 juin 2008 des trois sous-filiales, Alberti Teintures, Tricotages de Lyon et Tricotages de Jujurieux, ces trois sociétés ne sont donc pas intégrées fiscalement.

- Evénement post clôture

La société Duval Participations a acquis le contrôle de Billon SA le 26 septembre 2008 et a acquis simultanément auprès de F2 Consulting, l'intégralité de la créance que F2 Consulting détenait sur Billon SA.

Etat de l'actif immobilisé.

Cadre A : Immobilisations		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	Total 1			
Autres postes d'immo. Incorporelles	Total 2			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencement.				
Installations techniques, matériel et outillage ind.				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Autres matériels de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total 3				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		17 245 684		
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières				

Total 4	17 245 684		
Total général (1+2+3+4)	17 245 684		

Cadre B Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immobilisations	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
	Par virement	Par cession	en fin d'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D      Total 1				
Autres postes d'immo. Incorporelles      Total 2				
Terrains				
Constructions :				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et am. const.				
Installations techniques matériel et outillage				
Autres immo. corporelles				
Inst. gales., agencts., aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau & informatique				
Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Total 3				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			17 245 684	
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières				
Total 4			17 245 684	
Total général (1+2+3+4)			17 245 684	

Etat des provisions et dépréciations.

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				

Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participations	17 244 684			17 244 684
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	9 525			9 525
Autres dépréciations	173 007			173 007
Dépréciations	17 427 216			17 427 216
Total général	17 427 216			17 427 216
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				

Etat des échéances, créances et dettes.

Cadre A - État des créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	11 391	11 391	
Créances r. de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques :			
Impôt sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	152 635	152 635	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			

	Divers			
	Groupe et associés	173 007	173 007	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
	Charges constatées d'avance			
	Totaux	337 034	337 034	
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés			

Cadre B - État des dettes	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 2 ans max. à l'origine	124	124		
à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques :				
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 653 423	1 653 423		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dette représentative de titres emp.				
Produits constatés d'avance				
Totaux	1 653 547	1 653 547		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan.

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a lien de participation	
Capital souscrit non appelé			

Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances		173 007	
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Charges à payer.

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
Total	124

Composition du capital social.

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 413 393	3,05
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 413 393	3,05

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 98 632		- 98 632
Résultat exceptionnel (et participation)	37 539		37 539
Résultat comptable	- 61 093		- 61 093

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts.

Moins values nettes à long terme.

Une moins value nette à long terme a été constatée au 30/06/2005 à hauteur de 10 044 669 euros, suite à la provision constatée sur les titres BILLON FRERES.

Compte tenu du montant constaté au 30/06/2004, la moins value nette à long terme totale reportable s'élève à 17 244 684 euros au 30/06/2008.

Liste des filiales et participations.

Filiales et participations :	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
1. Filiales (plus 50% du capital détenu)			
SASU BILLON FRERES ET CIE	- 3 408 459		- 33 806
SARL BILLON DEVELOPPEMENT	3 642.45	100 %	- 160
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
1. Filiales non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			

### Annexe 3

#### Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BILLON SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres de participations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes sociaux pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 6 décembre 2008

Les Commissaires aux Comptes :

Grant Thornton

Union d'Etudes Comptables

Membre français de Grant Thornton International

Luc Williamson

Philippe Dubost

Associé

Associé



## **Annexe 4**

### **Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008**

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre conseil d'administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

#### **PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

##### **1. Composition du Conseil**

Le conseil d'administration est composé, à ce jour, de 4 membres.

Vous trouverez dans le rapport du conseil d'administration, les noms des administrateurs en fonction à ce jour, la date d'expiration de leur mandat et les mandats exercés dans d'autres sociétés.

##### **2. Organisation des travaux du conseil**

Le président organise les travaux du conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

##### **3. Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation**

Les administrateurs sont convoqués par le Président quelques jours à l'avance.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil s'est réuni 4 fois. L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

Date	Ordre du jour
26 octobre 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>- examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007,</li> <li>- proposition d'affectation du résultat de l'exercice,</li> <li>- conventions de l'article L.225-38 du code de commerce,</li> <li>- convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle,</li> <li>- préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions.</li> </ul>
17 décembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>- autorisation pour déposer une requête auprès du Tribunal de Commerce de Lyon ; pouvoir à donner.</li> </ul>
18 janvier 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>- examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007,</li> <li>- proposition d'affectation du résultat de l'exercice,</li> <li>- conventions de l'article L.225-38 du code de commerce,</li> <li>- convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle,</li> <li>- préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions.<sup>1</sup></li> </ul>
28 février 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>- arrêté de la situation semestrielle au 31 décembre 2007,</li> </ul> <p>Situation des mandats sociaux.</p>

#### 4. Informations des administrateurs

Les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission dans les délais légaux avant chaque réunion du conseil. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

#### 5. Conflit d'intérêts

Le commissaire aux comptes présente aux actionnaires un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et ses administrateurs ou directeurs généraux ainsi que, conformément à la Loi, tout actionnaire détenant plus de 10% du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des administrateurs ou directeurs généraux est propriétaire, associé indéfiniment

---

<sup>1</sup> Nouvelle réunion du conseil suite à la modification des comptes annuels

responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du conseil de surveillance de l'entreprise.

En présence de telles conventions, le conseil doit être réuni pour autoriser préalablement la convention avant qu'elle ne soit conclue. En cas d'impossibilité, la convention peut également être ratifiée par l'assemblée générale sur proposition du conseil. Avis est donné dans tous les cas au commissaire aux comptes par le Président, assisté de ses conseils, aux fins d'établissement dudit rapport.

Il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelques formes que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique aux directeurs généraux et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

L'examen et l'approbation de ces conventions sur rapport du commissaire aux comptes est du ressort de l'assemblée générale des actionnaires, l'actionnaire intéressé étant exclu du vote.

#### 6. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature

Aucun des dirigeants de la Société n'est rémunéré ni ne bénéficie d'avantages en nature.

#### 7. Gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'Administration sera prochainement appelé à se prononcer sur l'adoption d'un code de gouvernance d'entreprise.

#### PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne mises en place par votre Société ont pour but de s'assurer de la fiabilité des comptes et de la gestion financière, et de la maîtrise des risques inhérents à l'activité de la Société. L'organisation du contrôle interne s'articule de la façon suivante :

##### 1. Description synthétique du système comptable

La tenue de la comptabilité est assurée par un cabinet extérieur qui fournit une information comptable complète à la hiérarchie, notamment dans un contexte d'activité de la société très réduite (chiffre d'affaires nul sur les deux derniers exercices).

Les commissaires aux comptes interviennent sur les comptes annuels et semestriels.

## 2. Description synthétique des procédures de contrôle interne

D'une façon générale, les procédures de contrôle interne reposent essentiellement sur le contrôle des opérations par la hiérarchie.

### LIMITATION DES POUVOIRS DES DIRECTEURS GENERAUX

Le président du conseil d'administration exerce les fonctions du directeur général. Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitations particulières à ses pouvoirs.

Depuis le 26 septembre 2008, l'un des administrateurs est directeur général délégué. Les pouvoirs du directeur général délégué n'ont pas été limités par le Conseil d'administration, et ce en accord avec le directeur général.

### DIVERS

Sont mentionnées dans le rapport de gestion les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le président du conseil d'administration

Eric Duval

## Annexe 5

### Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008

UNION D'ETUDES COMPTABLES

représentée par

Philippe DUBOST

Commissaire aux Comptes

14 rue de la Charité

69002 LYON

GRANT THORNTON

représentée par

Luc WILLIAMSON

Commissaire aux Comptes

42 avenue Georges Pompidou

69442 LYON CEDEX03

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes la société BILLON S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentées dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon, le 6 décembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

**UNION D'ETUDES COMPTABLES**

**GRANT THORNTON**

Philippe DUBOST

Luc WILLIAMSON